



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Préparateur de commandes en entrepôt

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Préparateur de commandes en entrepôt

Sigle du titre professionnel : PCE

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311t - Tri, préparation des commandes, magasinage-

Code(s) ROME : N1103

Formacode : 31743, 31795

Date de l'arrêté : 09/07/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 26/07/2020

Date d'effet de l'arrêté : 28/07/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	3/28

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	4/28

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel PCE

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A</p> <p>Préparer et emballer les commandes</p> <p>Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises</p> <p>Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt</p>	01 h 40 min	<p>Le candidat prépare des commandes selon deux modes :</p> <p>- Premier mode : Préparation des commandes sur la base de bons de préparation sur support informatique seul. À l'aide d'un chariot de manutention de catégorie 1A de type « préparateur de commandes au sol », le candidat prépare une commande constituée de colis complets mono références et constitue une ou plusieurs palettes hétérogènes. Il les emballe et les étiquette en vue de leur expédition. Il lit ses instructions sur un terminal informatique portable ou embarqué. Il saisit et valide ses prélèvements à l'aide de ce terminal informatique. Ce terminal informatique est relié en WiFi (sans fil et sans socle) au logiciel de gestion d'entrepôt.</p> <p>- Second mode : Préparation des commandes sur la base de bons de préparation sur support papier. À l'aide d'un chariot de préparation, le candidat prépare une commande d'articles à l'unité consommateur et constitue un colis détail. Il lit ses instructions sur un bon de préparation papier. Il saisit et valide ses prélèvements à l'aide d'un PC fixe relié au système de gestion d'entrepôt.</p> <p>À partir d'un quai, à l'aide d'un chariot de manutention de catégorie 1A de type « transpalette à conducteur porté », il charge ou décharge par l'arrière six à neuf charges palettisées d'un camion ou d'une remorque.</p> <p>Il vérifie le bon fonctionnement de son chariot de manutention en effectuant les contrôles d'usage en début et en fin d'utilisation.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A</p> <p>Préparer et emballer les commandes</p> <p>Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises</p>	00 h 20 min	<p>Les questions concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maintenance de premier niveau des chariots de manutention de catégorie 1A, la correction et le signalement des anomalies les concernant. - La prévention des risques pour la sécurité et la santé des personnes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	5/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt		- Les anomalies dans l'entrepôt, l'environnement de travail, celles sur les équipements, les marchandises ou les produits et les anomalies de fonctionnement du matériel.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat issu d'un parcours de formation remet à l'organisateur le justificatif attestant d'un temps de conduite de dix heures minimum de chariot de catégorie 1A. Sur les dix heures minimum requises, 4 heures maximum peuvent être réalisées sur un simulateur.

Plusieurs candidats peuvent être évalués simultanément dès lors que le plateau technique est suffisamment équipé et le matériel conforme à celui mentionné au descriptif « plateau technique d'évaluation » en annexe 1.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat issu d'un parcours de VAE remet à l'organisateur tout document justifiant d'une formation à la conduite de chariots de manutention de la catégorie 1A (autorisations de conduite d'employeurs, attestations d'employeurs ou d'organismes de formation).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	6/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer, emballer et expédier les commandes à l'aide d'un chariot à conducteur porté de la catégorie 1A					
Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A	<ul style="list-style-type: none"> Les vérifications requises sont effectuées La maintenance requise est effectuée Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées Le plan de circulation est respecté La conduite du chariot est adaptée à l'environnement et aux charges transportées Les anomalies sont rectifiées dans la limite des attributions du préparateur L'interlocuteur concerné est alerté 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer et emballer les commandes	<ul style="list-style-type: none"> Les unités de manutention sont adaptées aux caractéristiques des produits et aux modes de transports Les consignes des clients sont respectées L'utilisation des terminaux informatique est maîtrisée L'étiquetage des unités de manutention est adéquat Les règles de qualité, d'hygiène et de sécurité sont respectées Les temps opératoires de référence sont respectés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Les contrôles préalables au chargement ou au déchargement sont correctement effectués La sécurité des autres personnes est préservée La bonne conservation et la sûreté des marchandises sont préservées Les consignes sont respectées Les quantités, la qualité des marchandises et de leurs supports sont correctement vérifiés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt	Les anomalies sont corrigées L'interlocuteur concerné est prévenu en cas d'anomalies L'alerte est donnée en présence d'un risque pour la santé et la sécurité des personnes Les comptes rendus oraux sont précis Les zones d'évolution sont maintenues propres et rangées dans le respect des consignes Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Obligations réglementaires le cas échéant :

Les travailleurs qui conduisent des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté doivent être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par leur employeur (Articles R423-55, R423-56 et R425-57 du code du travail).

L'arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes précise les modalités de délivrance de cette autorisation de conduite :

« L'autorisation de conduite est établie et délivrée au travailleur, par le chef d'établissement, sur la base d'une évaluation effectuée par ce dernier.

Cette évaluation, destinée à établir que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée, prend en compte les trois éléments suivants :

- a) Un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ;
- b) Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ;
- c) Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

Le CACES® R489, Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité de la recommandation R489 de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) consiste en une évaluation des connaissances et des savoir-faire liés à la conduite des chariots de manutention à conducteur porté. C'est un moyen recommandé par la CNAM pour contrôler les connaissances et les savoir-faire des conducteurs de ces chariots.

Le titre professionnel « Préparateur de commandes en entrepôt » peut dispenser son titulaire du CACES® R489 de la catégorie 1A. Il permet la délivrance de l'autorisation de conduite pendant les 5 ans qui suivent son obtention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler au sein d'une équipe	Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises
	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A
	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Préparer et emballer les commandes
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises
	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A
	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Préparer et emballer les commandes
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises
	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A
	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Préparer et emballer les commandes
Appliquer des règles de qualité et de sûreté tout au long de son activité	Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises
	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A
	Identifier, signaler et corriger les anomalies dans l'entrepôt
	Préparer et emballer les commandes
Manœuvrer, manipuler en sécurité des engins ou des machines	Charger, décharger les véhicules routiers à partir d'un quai et expédier les marchandises
	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie 1A
	Préparer et emballer les commandes

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PCE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent tout au long des épreuves. Pendant la mise en situation, le jury porte des chaussures ou des coques sur-chaussures de sécurité et un gilet de sécurité fournis par l'organisateur.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	9/28

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	10/28

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Préparateur de commandes en entrepôt

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	11/28

CCP

Préparer, emballer et expédier les commandes à l'aide d'un chariot à conducteur porté de la catégorie 1A

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans objet Sans objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	13/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer, emballer et expédier les commandes à l'aide d'un chariot à conducteur porté de la catégorie 1A

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	14/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Préparateur de commandes en entrepôt

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Un entrepôt équipé d'un logiciel de gestion d'entrepôt et des matériels informatiques associés (PC fixe et terminal portable). Ces équipements informatiques doivent être connectés à un réseau WiFi.</p> <p>L'entrepôt est adapté au déplacement de piétons et de chariots de manutention à conducteur porté de catégorie 1A de type « préparateur de commandes » et de type « transpalette à conducteur porté » (appelé aussi « chargeur »).</p> <p>L'entrepôt est équipé de la signalisation, du marquage au sol et du balisage appropriés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- une zone de prélèvement de colis mono références ;- une zone de prélèvement d'unités consommateurs ;- une zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises ;- une zone permettant de charger et de décharger un camion ou une remorque par l'arrière, à partir d'un quai, et avec chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1A de type « transpalette à conducteur porté » ;- une zone dédiée à l'alimentation en énergie des chariots de catégorie 1A ;- un espace dédié au tri et à la collecte des déchets.	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Pendant la session d'évaluation, les locaux sont exclusivement réservés à l'épreuve.</p>
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	15/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p>Zone dédiée à l'alimentation en énergie des chariots de catégories 1A.</p> <p>En application du code de l'environnement, cette zone, équipée des postes de charge des chariots, peut être un espace ouvert ou un local, selon les types d'alimentation des chariots (batteries au plomb, batteries au Lithium-Ion, piles à hydrogène, ...) et la puissance cumulée des chargeurs pour ceux équipés de batteries.</p> <p>Le cas échéant, l'espace ou le local est conforme aux normes et réglementations relatives aux emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter et à la protection des travailleurs qui y sont exposés.</p> <p>S'il s'agit d'un local, il est conforme aux réglementations relatives aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.</p>	4	Sans objet
	1	<p>Zone de prélèvement des colis mono références</p> <p><u>Allées et palettières</u></p> <p>La zone de prélèvement comporte au moins deux allées de circulation. Elles sont adaptées à la circulation des chariots de manutention de catégorie 1A. Au moins une des allées est bordée des deux côtés de palettières dits classiques. Ces palettières peuvent être équipés de dynamiques colis mais il ne s'agit pas d'une obligation.</p> <p>L'autre allée comporte au moins un palettier sur un de ses côtés. Elle peut aussi être équipée d'un dynamique colis mais il ne s'agit pas d'une obligation.</p> <p>Au moins 10 travées de palettières réparties entre les allées sont dédiées au stockage de colis mono-référence. Ces 10 travées comportent au moins deux niveaux de stockage. Le second niveau est situé à une hauteur de 1,60 m maximum.</p> <p><u>Adressage</u></p> <p>Tous les emplacements de stockage sont adressés, les adresses sont encodées en codes-barres.</p>	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	16/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p><u>Les colis mono références</u></p> <p>Il y a au moins 70 références en stock. Une quantité minimum de 15 colis est requise pour 50 de ces références. Une quantité minimum de 6 colis est requise pour les 20 autres références. Les colis d'une référence sont de poids et de taille identiques.</p> <p>Les colis composants les 70 références sont d'au moins 5 tailles différentes et ont des poids variés compris entre 0,5 et 12 kg.</p> <p>Sur chaque colis, la référence est indiquée en clair et en code-barres.</p> <p>Les poids et tailles des colis sont répartis de façon à ce que des lots de 20 à 30 colis et composés de 12 à 18 références puissent constituer des palettes hétérogènes sur des supports palettes de dimension 0,80 x 1,20 m, mesurant de 1,10 à 1,70 m de hauteur et d'un poids compris entre 100 et 400 kg.</p>		
	1	<p>Zone de prélèvement des unités consommateurs</p> <p>Cette zone est accessible à un préparateur à pied avec son chariot de préparation. Elle est équipée d'au moins quatre mètres linéaires de travées de palettières ou de rayonnages dynamiques ou de rayonnages mi lourds ou de rayonnages légers. Les quatre mètres ne sont pas obligatoirement continus.</p> <p><u>Adressage</u></p> <p>Tous les emplacements de stockage sont adressés, les adresses sont encodées en code-barres.</p> <p><u>Les unités consommateurs</u></p> <p>Un minimum de 80 références d'unités consommateurs est requis. Chaque référence compte au moins 15 unités consommateur.</p> <p>Les poids et les tailles des articles sont répartis de façon à ce que des lots de 16 à 20 articles et composées de 8 à 12 références puissent constituer des colis détails d'un poids compris entre 5 et 12 kg.</p> <p>Sur chaque unité consommateur ou sur une étiquette apposée sur son emplacement de stockage, les références sont indiquées en clair et en code-barres.</p>	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	17/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	<p>Zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises.</p> <p>La zone comporte au moins deux travées. Chaque travée permet de positionner cinq palettes de marchandises de format 0,80 x 1,20 m.</p> <p>Dans cette zone se trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Huit charges palettisées de hauteurs variées comprises entre 1,20 et 1,60 m et de poids différents compris entre 50% et 90% de la capacité nominale du chariot de catégorie 1A « transpalette à conducteur porté ». - Une charge palettisée d'une hauteur comprise entre 1,80 et 1,90 m et d'un poids compris entre 25% et 90 % de la capacité nominale du chariot de catégorie 1A de type « transpalette à conducteur porté ». <p>Les charges palettisées sont banderolées avec du film opaque. Elles portent une étiquette indiquant leur poids. Les supports palettes sont de type « Europe » et de format 0,80 x 1,20 m.</p>	4	Sans objet
	1	<p>Une zone dédiée au chargement et au déchargement d'un camion ou d'une remorque.</p> <p>La configuration de la zone permet le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque, par l'arrière à partir d'un quai avec un chariot de manutention de catégorie 1A de type « transpalette à conducteur porté ».</p> <p>Le véhicule est de type porteur, remorque ou semi-remorque avec une longueur utile de plancher d'au moins 5 m et une largeur utile comprise entre 2,40 m et 2,55 m.</p> <p>Les accessoires de calage adaptés au véhicule, tels que les cales et les béquilles anti basculement, sont positionnés.</p> <p>Le quai de chargement et de déchargement est fixe ou mobile.</p> <p>Un matériel de jonction quai-camion est installé. Il est conforme aux préconisations de l'Institut National de Recherches en Sécurité (brochure ED6059 de l'INRS, août 2019), à savoir qu'il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un niveleur motorisé ; - soit d'un pont de liaison motorisé ou, à défaut, à manœuvre manuelle compensée. 	4	Les candidats utilisent alternativement la zone et le véhicule pendant l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	18/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Espace dédié au tri et à la collecte des déchets Cet espace est équipé d'un bac pour la collecte des films plastiques, d'un bac pour la collecte des cartons et d'un bac pour la collecte des déchets industriels banals.	4	Sans objet
Machines	1	Chariot de catégorie 1A de type « préparateur de commandes » sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée des fourches inférieure ou égale à 1,20 m). Le chariot peut être équipé d'un terminal informatique embarqué, muni d'un lecteur de codes-barres et d'un clavier alphanumérique. Ce terminal informatique embarqué doit être relié par liaison sans fil et sans socle (WiFi) au logiciel de gestion d'entrepôt.	1	La notice technique du chariot doit être mise à disposition du candidat. Un terminal informatique embarqué est un ordinateur mobile professionnel conçu pour être installé sur un chariot de manutention. Si le chariot n'est pas équipé d'un terminal informatique embarqué, un terminal informatique portable est obligatoire.
	1	Chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1A de type « transpalette à conducteur porté » (appelé aussi « chargeur »).	1	La notice technique du chariot doit être mise à disposition du candidat.
	1	Terminal informatique portable muni d'un lecteur de codes-barres et d'un clavier alphanumérique. Ce terminal informatique portable doit être relié par liaison sans fil et sans socle (WiFi) au logiciel de gestion d'entrepôt.	1	Ce terminal informatique portable est obligatoire uniquement dans le cas où le chariot de type préparateur de commandes ne dispose pas de terminal embarqué.
	1	Un ordinateur (PC) relié au logiciel de gestion d'entrepôt, équipée d'une imprimante et d'une imprimante à étiquettes.	4	L'ordinateur se trouve dans l'entrepôt. Les candidats l'utilisent alternativement pendant l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Chariot de préparation.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	19/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Cutter de sécurité à lame rétractable.	1	Sans objet
Équipements	20	Palettes d'au moins deux tailles différentes et de différentes qualités (au minimum 8 palettes perdues et 8 palettes Europe de format 0,80 x 1,20 m).	4	Sans objet
	1	Table d'emballage.	4	Les candidats utilisent alternativement cet équipement pendant l'épreuve.
	1	Réseau WiFi et son ou ses antennes radios pour la liaison entre le logiciel de gestion d'entrepôt et le terminal portable ou le terminal embarqué.	4	Sans objet
	1	<p>Logiciel de gestion d'entrepôt.</p> <p>Pour ce qui concerne la fonctionnalité « préparation des commandes », le logiciel de gestion d'entrepôt doit permettre a minima les deux modes de préparation des commandes qui font partie de l'examen.</p> <p>- Premier mode : Préparation des commandes sur la base de bons de préparation sur support informatique seul. Le candidat doit lire ses instructions sur un terminal informatique portable ou embarqué sur le chariot relié par liaison sans fil et sans socle (WiFi) au logiciel de gestion d'entrepôt. La validation des emplacements de prélèvement doit se faire par la lecture des codes-barres de leurs adresses. La validation des références des articles prélevés doit se faire par la lecture de leurs codes-barres. Ces lectures doivent être faites à l'aide du lecteur laser de codes-barres intégré au terminal informatique portable ou embarqué. La validation des quantités d'articles prélevés doit être faite à l'aide du clavier alphanumérique intégré à ce même terminal. Les quantités en stock doivent être décrémentées par le logiciel au fur et à mesure de la validation des prélèvements.</p> <p>- Second mode : Préparation des commandes sur la base de bons de préparation sur support papier. La validation des prélèvements doit se faire sur un PC fixe relié au système de gestion d'entrepôt.</p> <p>Les fonctionnalités ci-dessous sont également requises :</p> <p>- Le logiciel doit permettre l'affectation directe de chaque article préparé à un colis pour constituer le colisage au fur et à mesure de la préparation de commande.</p> <p>- Le logiciel doit permettre la gestion du chemin de préparation, des articles et des emplacements.</p>	4	Le logiciel de gestion de l'entrepôt contient les données qui correspondent aux zones d'évolution et aux produits en stock.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	20/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		- Les documents suivants doivent être disponibles à l'impression : liste de colisage, bon de livraison, étiquettes d'expéditions, étiquettes SSCC (Serial Shipping Container Code).		
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants contre les risques chimiques. Paire de gants fins jetables.	1	Cet équipement est obligatoire uniquement si les chariots sont équipés de batteries ouvertes.
	1	Paire de lunettes de protection contre les risques chimiques.	4	Les candidats utilisent ponctuellement et alternativement cet équipement pendant l'épreuve. Cet équipement est obligatoire uniquement si les chariots sont équipés de batteries ouvertes.
	1	Paire de gants de manutention en trois tailles différentes.	1	Le candidat sélectionne et utilise la paire de gants à sa taille.
	1	Gilet de sécurité.	1	Sans objet
	1	Chaque candidat est équipé de ses chaussures de sécurité.	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Fournitures pour la protection et l'emballage : rouleaux de film étirable transparent et opaque, dérouleurs pour film, rouleaux de ruban adhésif, dérouleur de rouleaux de ruban adhésif, feuillard plastique sans outil pour charges légères, boucle de cerclage, pochettes porte- documents adhésives transparentes, feutres pour le marquage. Fournitures pour le calage : rouleau de bulles, particules de calage, film ou plaque mousse, sachet mousse, papier kraft. Étiquettes d'expédition avec mention fragile, avec indicateur de positionnement, avec recommandations multiples, avec mention craint l'humidité. Étiquettes d'expédition pour le transport de matières dangereuses. Consommables pour les imprimantes.	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	21/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	12	Caisses cartons simples et doubles cannelures de six tailles différentes et permettant de constituer des colis de volumes compris entre 8 et 30 dm ³ .	4	Sans objet
Documentations	1	Descriptif des modes opératoires du logiciel de gestion d'entrepôt pour les opérations à réaliser.	4	Sans objet
	1	Plan de circulation de l'entrepôt.	4	Le plan est affiché.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	22/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Préparateur de commandes en entrepôt est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Préparateur de commandes en entrepôt Arrêté du 17/02/2015		Préparateur de commandes en entrepôt Arrêté du 09/07/2020
CCP	Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1	CCP	Préparer, emballer et expédier les commandes à l'aide d'un chariot à conducteur porté de la catégorie 1A

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PCE	RE	TP-00468	06	26/07/2020	18/12/2020	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

